

République Française - Département du Tarn
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de **LES CABANNES**

COMPTE-RENDU
de la Séance du 25 février 2020

Nombres de membres : 10

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation et affichage : 18 février 2020

Date d'affichage du compte rendu de la réunion : 25 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt cinq février à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : WOILLET Philippe - CHABBAL Stéphanie - Christian MESTE - PONS Marie-Hélène - FAURE Claude- Bernard LACAZE

Absents excusés : Bénédicte BARBIERI – LAURENS Christophe - FOULHOUX Sylvie

Madame Stéphanie CHABBAL est nommée secrétaire de séance.

2020 - 004

7.1.5

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX 2019 et APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu la présentation de Philippe Woillez, premier adjoint au Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Philippe Woillez, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Patrick Lavagne, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Philippe Woillez pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2019 présenté par le trésorier et valide les comptes administratifs 2019, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	192 200.03 €
Recettes	260 946.78 €
Soit un excédent de fonctionnement de	68 746.75 €
Report 2018	8 205.00 €
Résultats cumulés : excédent	76 951.75 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	450 225.56 €
Recettes	396 418.19 €
Soit un déficit d'investissement de	- 53 807.37 €
Report 2018	128 665.31 €
Solde des restes à réaliser	- 23 279.16 €
Résultats cumulés : excédent	51 578.78 €

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	33 934.46 €
Recettes	37 040.06 €
Soit un excédent de fonctionnement de	3 105.60 €
Report 2018	9 481.81 €
Résultats cumulés : excédent	12 587.41 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	57 403.56 €
Recettes	63 540.22 €
Soit un excédent d'investissement de	6 136.66 €
Report 2018	7 308.97 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Résultats cumulés : excédent	13 445.63 €